



RCS : ROMANS

Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00193

Numéro SIREN : 398 502 336

Nom ou dénomination : A.V.A.

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2017 sous le numéro de dépôt B2017/007716

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/007716**
n° de gestion : **2002B00193**
n° SIREN : **398 502 336 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 18/08/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.V.A. - Société à responsabilité limitée
le Village 26270 Mirmande -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



705830

Désignation de l'entreprise SARL AVA Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise LE VILLAGE 26270 MIRMANDE

SIREN

3	9	8	5	0	2	3	3	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1	2
---	---

 Durée de l'exercice précédent *

1	2
---	---

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF						Exercice N clos le 3 1 1 2 0 1 6	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	181 000	012		181 000	
	Autres *	014	4 730	016	4 730		
	Immobilisations corporelles *	028	230 602	030	202 253	28 349	
	Immobilisations financières * (1)	040	18 463	042		18 463	
Total I (5)		044	434 795	048	206 983	227 812	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060	8 150	062		8 150	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068	78 830	070		78 830	
	Autres * (3)	072	29 680	074		29 680	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	126 143	086		126 143		
Charges constatées d'avance *	092	358	094		358		
Total II		096	243 160	098		243 160	
Total général (I+II)		110	677 955	112	206 983	470 972	
PASSIF						Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		7 622	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		762	
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131		89 530	
	Report à nouveau			134		63 391	
	Résultat de l'exercice			136		68 910	
	Provisions réglementées			140			
Total I				142		230 216	
Provisions pour risques et charges				Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		426	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		27 142	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169		213 190	
	Produits constatés d'avance			174			
Total III				176		240 757	
Total général (I + II + III)				180		470 972	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 869	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	4 856	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SARL AVA</u>		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le 13/11/2016	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	527 298	
	Production vendue	Biens dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
			217	218	15 092	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		
	Autres produits			230	271	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	542 661	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	149 176	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	1 230	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)		242	98 377	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	534	
	Rémunérations du personnel *			250	152 842	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	42 139	
	Dotations aux amortissements *			254	11 514	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	3 807
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	473 967	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	68 694
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	256	
Produits exceptionnels (IV)	290		Charges exceptionnelles (VI)	300	61	
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	(533)	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	68 910
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	68 910	
Régime de réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	318				
	Provisions non déductibles *	322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		(472)		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sixies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sixies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350
	Créance due au report en arrière du déficit			346		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352	60 017
				Déficit col. 2		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables * 85 437 dont imputés sur le résultat :					360	60 017
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370	
				Déficit col. 2		

• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL AVA										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	181 000	402		404		406	181 000												
	Autres	410	4 730	412		414		416	4 730												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	92 483	442		444		446	92 483												
	Installations générales agencements divers	450	100 264	452	3 869	454		456	104 133												
	Matériel de transport	460	29 704	462		464	13 400	466	16 304												
	Autres immobilisations corporelles	470	17 681	472		474		476	17 681												
Immobilisations financières		480	20 798	482		484	2 335	486	18 463												
TOTAL		490	446 661	492	3 869	494	15 735	496	434 795												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles		500	4 730	502		504		506	4 730												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	86 469	532	2 864	534		536	89 333												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	73 076	542	7 224	544		546	80 300												
	Matériel de transport	550	29 704	552		554	13 400	556	16 304												
	Autres immobilisations corporelles	560	14 889	562	1 426	564		566	16 316												
TOTAL		570	208 869	572	11 514	574	13 400	576	206 983												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧													
1	13 400	13 400																			
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	13 400	580	13 400	582	584	586	588	590	592	594										
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595												
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591														
TOTAL					596	585	597		599												

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AVA</u>										Néant ☐ *																																																																																																																																					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																															
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																						
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																																							
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																																							
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																																							
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																																							
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636																																																																																																																																							
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646																																																																																																																																							
	Sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656																																																																																																																																							
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666																																																																																																																																							
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terreins</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td></td> <td colspan="6">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="6"></td> <td colspan="6">780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terreins	710		715			2						Constructions	720		725			3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5						Matériel de transport	750		755			6						Autres immobilisations corporelles	760		765			7						TOTAL	770		775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD												780					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																									
		Dotations		Reprises																																																																																																																																											
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																								
Terreins	710		715			2																																																																																																																																									
Constructions	720		725			3																																																																																																																																									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4																																																																																																																																									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5																																																																																																																																									
Matériel de transport	750		755			6																																																																																																																																									
Autres immobilisations corporelles	760		765			7																																																																																																																																									
TOTAL	770		775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																																									
						780																																																																																																																																									
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																																									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	85 437	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995																																																																																																																																									
Déficits imputés		983	60 017	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996																																																																																																																																									
Déficits reportables		984	25 420	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																																											
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129																																																																																																																																									
Total des déficits restant à reporter		870	25 420	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800																																																																																																																																									
VI DIVERS																																																																																																																																															
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																																					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *										380																																																																																																																																					
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																																					
Montant de la TVA collectée										374	48 754																																																																																																																																				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	21 012																																																																																																																																				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																																					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

ANNEXE

**S.A.R.L. A V A
Le Village
26270 MIRMANDE**

La société est en plan de sauvegarde depuis le 2 Mai 2016.

I - MODES ET METHODES D'EVALUATION

1. HYPOTHESES DE BASES

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

2. REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général.

3. METHODE DES COUTS HISTORIQUES

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en francs courants.(FIFO)

II CHANGEMENT DE METHODE

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'un exercice à l'autre.

III CONSOLIDATION

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation par intégration globale d'une autre société.

IV IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1. FRAIS D'ETABLISSEMENT ET AMORTISSEMENTS

N E A N T

2. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET AMORTISSEMENT

Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

3. FONDS COMMERCIAL

Aucun élément au titre du fonds commercial n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

V – ELEMENTS CORPORELS

Les nouvelles normes sur les actifs définies par les règlements CRC-10 et CRC 2004-06 n'ont pas été appliquées eu égard à l'impact non significatif qu'aurait eu l'application de ces normes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition.

VI - FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne détient aucun titre ressortissant au domaine des filiales et des participations au sens des articles 354 et 355 de la loi n°66-357 du 24 juillet 1966.

VII - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Voir Tableau Joint N°5-DGI 2033C

VIII - AVANCES ET CREDITS AUX DIRIGEANTS

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

IX - METHODES DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

CF TABLEAU JOINT N°6 -DGI 2033C-D

X - COUT DE PRODUCTION DU STOCK

Aucune charge financière n'a été incorporée aux coût des immeubles en stock.

XI - ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

Information sans objet car il n'est pas détenu de stocks fongibles.

XII - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES, CHARGES CONSTATEES D'AVANCE, PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES

1) CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

a) Charges différées

Aucune charge différée n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

b) Frais d'acquisition des immobilisations

Aucun frais d'acquisition des immobilisations n'a été enregistré au cours de l'exercice.

c) Frais d'émission des emprunts

Aucun frais d'émission des emprunts n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

d) Charges à répartir

NEANT

2) CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

NEANT

3) PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES

NEANT

XIII- AMORTISSEMENTS DES PRIMES DE REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS

Information sans objet car l'entreprise n'a pas souscrit d'emprunt comportant des primes de remboursement.

N E A N T

XIV - CAPITAL SOCIAL

Le tableau ci-après récapitule :

- les catégories de titres composant le capital social
- leur variation pendant l'exercice
- et leurs réserves affectées à la contrepartie des actions détenues par la Société elle-même.

• Catégorie de titres	ACTIONS
Nombre en début d'exercice.	500 ACTIONS
* Mouvements de l'exercice :	
- Augmentations =	NEANT
- Diminutions =	NEANT
Nombre en fin d'exercice	500 ACTIONS
* Valeur nominale.....	15.24 EUROS
Montants.....	7 622.45 EUROS
* Montant des réserves affectées à la contrepartie des actions détenues par la Société - pour elle-même... N E A N T	

XV - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

La récapitulation des dettes de l'entreprise garanties par des sûretés réelles se présente comme suit en fin d'exercice :

NEANT

XVI - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE - CHARGES A PAYER SUR DETTES

1) PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

AXA 358,15 €

2) CHARGES A PAYER SUR DETTES

La récapitulation par nature des dettes des charges à payer en fin d'exercice se présente comme suit :

FORMATION CONTINUE 2013	1 272.00 €
FORMATION CONTINUE 2014	1 723.00 €
FORMATION CONTINUE 2015	1 834.00 €
FORMATION CONTINUE 2016	1 990.18 €
TAXE APPRENTISSAGE 2013	1 573.00 €
TAXE APPRENTISSAGE 2014	1 473.00 €
TAXE APPRENTISSAGE 2015	1 495.00 €
TAXE APPRENTISSAGE 2016	1 110.16 €
CVAE 2014	267.00 €
CVAE 2015	267.00 €
FEC BILAN 2016	1 320.00 €

FEC AGO 2016	540.00 €
URSSAF	67 734.00 €
KLESIA PREVOYANCE	5 575.00 €
KLESIA RETRAITE	27 229.74 €

XVII - CENTRALISATION DES POSTES DU BILAN

Aucune créance ou dette figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif, ne concerne des entreprises liées ou en participations.

XVIII - ECARTS DE CONVERSION

Aucune opération en devises ne figure dans les soldes de comptes de tiers en fin d'exercice. Par conséquent, les écarts de conversion n'ont pas de raison d'être mentionnés.

XIX- CREDIT - BAIL

NEANT

XX- REPRISE D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS

N E A N T

XXI - ENTREPRISES LIEES

Aucune opération n'a été effectuée au cours de l'exercice avec des entreprises liées.

XXII - METHODE DE REEVALUATION

N E A N T

XXIII - ENGAGEMENTS PARTICULIERS ET FINANCIERS

Aucun engagement n'a été donné ou reçu à la fin de l'exercice.

XXIII- PARTS BENEFICIAIRES

Aucune part bénéficiaire n'a été émise par la société.

XXIV - ENGAGEMENTS

Aucun engagement et notamment en matière de pensions compléments de retraite ou d'indemnités assimilées n'a été contracté au profit des dirigeants des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

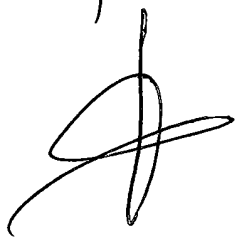
SARL AVA

LE VILLAGE

26270 MIRMANDE

LIASSE FISCALE 31/12/2016 IS / RS

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

certifié conforme à l'original


S.A.R.L. A V A
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622.45 €
Siège social : Le Village
26270 MIRMANDE
SIRET : 398 502 336 00025
A.P.E. : 553A

RAPPORT ANNUEL DE GESTION (Exercice au 31 Décembre 2016)

Mesdames, Messieurs et Chers Associés,

Notre convocation pour ce jour en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a pour objet l'examen des comptes de l'Exercice écoulé, arrêté au 31 Décembre 2016 ainsi que la décision d'affectation des résultats dudit exercice.

Nous aimerions d'abord prendre acte de la parfaite régularité de la présente Assemblée, tant sous le rapport du mode de convocation que sous celui du nombre de voix devant délibérer. Celui-ci étant nettement supérieur au quorum légal.

L'exercice écoulé aura permis de constater :

- un résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 68.910 Euros.

Les éléments les plus significatifs du rapport de gestion sont les suivantes :

CHIFFRE D'AFFAIRES : 542.390 Euros

CHARGES DE L'EXERCICE

Les charges d'exploitation s'élèvent à :

- Achats de Marchandises.....	149.176 €
- Charges externes.....	98.377 €
- Impôts et Taxes.....	14.883 €
- Frais de personnel.....	152.842 €
- Charges sociales.....	42.139 €
- Dotations aux Amortissements.....	11.514 €

RESULTAT NET COMPTABLE : 68.910 Euros

CAPITAUX PROPRES : 230.216 Euros

AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale décide d'affecter du résultat bénéficiaire de l'exercice 68.910 € au compte Report à nouveau.

Nous pensons avoir ainsi parachevé votre information, ce qui va vous permettre de vous prononcer en toute connaissance de cause sur l'approbation des comptes, l'affectation des résultats et le quitus à accorder éventuellement à la gérance.

Nous allons maintenant vous donner lecture de notre rapport spécial prévu par l'article L 223-19 du code de commerce qui ne signale rien de particulier.

Nous nous tenons cependant à votre disposition pour vous fournir tous renseignements qu'il vous plairait de nous demander.

Fait à Mirmande, le 29 juin 2017

Le Gérant

Emmanuel ADAM

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' and 'A' followed by a horizontal stroke.

S.A.R.L. A V A

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622.45 €
Siège social : Le Village
26270 MIRMANDE
SIRET : 398 502 336 00025
A.P.E. : 553A**

Les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ainsi que l'ensemble des résolutions ont été approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juin 2017.

Fait à Mirmande, le 29 juin 2017

Le Gérant

Emmanuel ADAM



S.A.R.L. A V A

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622.45 €
Siège social : Le Village
26270 MIRMANDE
SIRET : 398 502 336 00025
A.P.E. : 553A**

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE (EXERCICE AU 31 Décembre 2016)
--

(Article L 223-19 du code de commerce)

Mesdames, Messieurs et Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial prévu par l'Article L 223-19 du code de commerce.

Conformément aux prescriptions légales, nous vous déclarons qu'aucune opération de la nature de celles visées audit article L 223-19 n'est intervenue entre notre société et l'un quelconque de ses membres, qu'il soit gérant ou non gérant.

Fait à Mirmande, le 29 juin 2017

Le Gérant

Emmanuel ADAM

S.A.R.L. A V A

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 7 622.45 €

Siège social : Le Village

26270 MIRMANDE

SIRET : 398 502 336 00025

A.P.E. : 553A

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2016

L'an deux mil seize et le vingt neuf juin à 18 heures,

Les Associés de la Société A V A, société à responsabilité limitée au capital de 7 622.45 €, divisé en 500 Parts sociales de 15.24 € chacune,

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation régulièrement faite par la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel ADAM, son gérant.

Le Président constate que :

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- | | | | |
|---|--|-----|-------|
| - | Monsieur Emmanuel ADAM
Propriétaire de..... | 250 | PARTS |
| - | Monsieur Michel ADAM
Propriétaire de..... | 250 | PARTS |

Ainsi, les associés présents possèdent 500 parts sociales soit plus de la moitié des parts composant le capital social.

L'Assemblée, étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Les convocations
- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice
- Le compte de résultat, le bilan et l'inventaire au 31 Décembre 2016

Puis le Président déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport et les documents comptables ci-dessus visés à l'exception de l'inventaire, ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et que, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège depuis cette date.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice
- Approbation des comptes, affectation et répartition des résultats de cet exercice, quitus à la gérance.
- Approbation de conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce

Puis, il donne lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Enfin, Monsieur Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice approuvé les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice arrêté au 31 Décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter au report à nouveau le résultat bénéficiaire de l'exercice soit la somme de 68.910 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés après avoir entendu le rapport de la gérance sur les Conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce déclarent approuver ce rapport

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération de 6.813 € versée durant l'exercice au gérant Monsieur Emanuel ADAM.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les Associés.

celle-ci est l'original
A

S.A.R.L. A V A

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622.45 €
Siège social : Le Village
26270 MIRMANDE
SIRET : 398 502 336 00025
A.P.E. : 553A**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

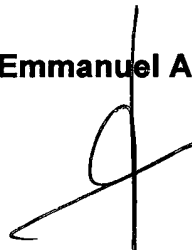
PROPOSITION DE RESOLUTION PRESENTEE AU VOTE DE L'ASSEMBLEE

Compte tenu des résultats de l'exercice écoulé, l'Assemblée décide d'affecter, le résultat bénéficiaire de l'exercice soit 68.910 euros au report à nouveau.

Fait à Mirmande, le 29 juin 2017

Le Gérant

Emmanuel ADAM

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' and 'A' connected by a horizontal stroke, with a vertical line extending upwards from the 'A'.